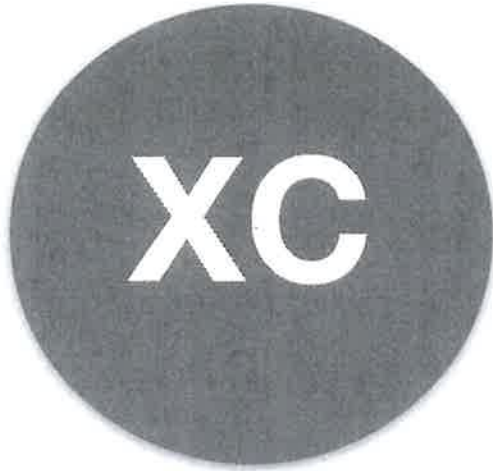




COORDINATION SÉCURITÉ

MISSION CSPS

LE 11/03/2025

OPÉRATION. LE TOTEM

TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT
34150 Gignac

Société HECTARE
ZI Les Portes Domitienne
RN 113
34741. VENDARGUES

Références à rappeler lors de vos échanges
N° CLIENT : 10011
VOTRE AFFAIRE : 20250135/0
DEVIS N° : DEV20250135/01

XC COORDINATION MONTPELLIER
TEL : 06 38 96 28 68
xccoordination@orange.fr

JL

PROPOSITION ENTRE

Société HECTARE
ZI Les Portes Domitienne
RN 113
34741. VENDARGUES

Représenté par :

ET

XC COORDINATION
21 rue Sauvignon
34570 MONTARNAUD
Représenté par : Xavier CHATELAIN

SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Désignation missions	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
Coordination SPS Niveau 3	1	0	0	0
Total (EUR)	1		2000	2400

Adresses de visites liées aux lignes de missions		
LOTISSEMENT LE TOTEM	34150.	GIGNAC

A : CONDITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

La mission de coordination confiée à XC COORDINATION se rapporte à l'opération suivante :

- Adresse du chantier : sise à GIGNAC 34150
- Nature de l'opération : Travaux de viabilisation d'un lotissement
- Nombre d'entreprises présumées à intervenir sur le chantier, y compris entreprises sous-traitantes : 3 à 6
- Évaluation du volumes des travaux : entre 200 et 500 hommes/jours
- Date présumée du début de travaux : Mars 2025
- Délai prévisionnel d'exécution des travaux : 6 mois
- Montant prévisionnel des travaux TTC : 2400,00 Euros (y compris VRD, clôtures et travaux d'aménagements)

En considération des informations communiquées par le client et rappelées ci-dessus, l'opération est classée
En catégorie 3.

JL

ARTICLE 2 : MODALITÉ D'INTERVENTION

La mission de XC COORDINATION s'exerce selon les modalités suivantes :

Phase de conception, d'études et d'élaboration de travail

Nombre prévisionnel de réunion de travail:

1 réunion de travail

Phase d'exécution conception

Nombre prévisionnel de visite de chantier, réunion de chantier et réunion de coordination : 6 réunion de travail et 6 visites de chantier

Personne physique chargée de l'exécution de la mission :

Phase conception : Xavier CHATELAIN

Phase réalisation : Xavier CHATELAIN

B : CONDITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 1 : REMUNERATION DE XC COORDINATION

Le montant des prestations et les frais afférant à l'intervention de XC COORDINATION sont à la charges du clients.

Ils sont fixés : À la sommes de 2000,00 Euros hors taxes

ARTICLE 2 : MODALITÉ DE RÉGLEMENTS

Le montant des prestations et les frais majorés du montant de la TVA en vigueur au moment de l'exécution de la prestation seront réglés par les soins du client et versés dans les conditions suivantes :

ÉCHÉANCIER			
MISSION	ÉCHÉANCIER	PU HT	DATE PRÉVISIBLE
	1ère échéance sur 4 REMISE DU PGC	500	
	2ème échéance DÉBUT DU CHANTIER	500	
	3ème échéance 5ème MOIS DE TRAVAUX	500	
	Remise du DIUO	500	

La facturation interviendra conformément à l'échéancier ci-dessus, les paiements seront effectués par chèque au profit du compte :

CIC FR76 1005 7190 2900 0205 0440 205

Le taux de TVA appliqué est le suivant : 20,00 %

C : DISPOSITIF CONTRACTUEL

La présente proposition, y compris l'ensemble des documents contractuels, comporte 8 pages.

Elle exprime l'intégralité des engagements souscrits par les parties contractantes se rapportant à l'objet de la présente proposition.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION

L'acceptation de la proposition par le client s'effectue par retour à XC COORDINATION d'un des deux exemplaires originaux signés et la date de conclusion.

Dans le cas où le client utiliserait un bon de commande afin de concrétiser l'acceptation de la proposition, il vérifiera à ce que le bon de commande fasse référence au numéro de devis et à la date d'envoi de la proposition.

Affaire: 20250135 Devis N°: DEV20250135/0

des prestations et les frais afférent à l'intervention de XC COORDINATION sont à la charges du clients.

Ils sont fixés : À la sommes de 2000,00. hors taxes

ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ

La présente proposition est valable 3 mois à la date d'émission.

ARTICLE 3 : BON POUR ACCORD

Fait en 2 exemplaires à MONTARNAUD le 13 Mars 2025

LE CLIENT

(Cachet et signature).



XC COORDINATION

Xavier CHÂTELAIN

A blue ink signature of Xavier CHÂTELAIN, written over the printed name.

